

CONTRAT DE LOCATION SAISONNIERE

Entre les soussignés,

Mme CROUZEIX SIMONE
Née le 21 /12/1950 à Vernines 63210
Demeurant 23 rue des myosotis Les Gannes 63750 MESSEIX

désignée ci-après **le bailleur,**

et,

M., Mme, Mlle (nom, prénom).....
né le.....à.....
demeurant.....
désigné(s) ci-après **le locataire**

il est convenu d'une location meublée dont la désignation suit :

Adresse du logement donné en location :

23 rue des myosotis Les Gannes 63750 MESSEIX
F1 superficie.33,5 m2.....

Type du logement donné en location :

Appartement dans maison individuelle

Dépendances dont le locataire a la jouissance exclusive :

Terrasse

Désignation des locaux et équipements privatifs (nombre de pièces, confort, etc)

Une cuisine / salon, une chambre, une salle d'eau, une véranda, une terrasse.

Énumération des parties et équipements communs (ascenseur, local à vélo, escalier principal)

Entrée commune, escalier,

Etat des lieux contradictoire :

L'état des lieux fera l'objet d'un document dressé en autant d'exemplaires qu'il y a de parties soit deux exemplaires.

Sanitaires (soulignez les cases des équipements présents) :

Lavabo(s) WC
 Douche(s) Baignoire-sabot
 Évier un bac Evier deux bacs Autre(s)

Electroménager (soulignez les cases des équipements présents) :

Réfrigérateur Congélateur Plaque cuisson Wifi code perso
 Four Lave-vaisselle Lave-linge Magnétoscope
 Aspirateur Fer à repasser Télévision

Mobilier (préciser le nombre de lits à une ou deux places, les meubles les plus importants)

Un lit de 140 X 190, un canapé lit confortable 140 X 190, un meuble bas Salon, une armoire portes coulissantes, éléments de cuisine, une table réglable et quatre chaises, etc.

.....

.....

Linge (souligner les cases des éléments fournis) :

Drap(s) Couette(s) Nappe(s)
 Autre(s) (préciser la présence de serviettes de toilette, torchons à vaisselle, serviettes de table et tout autre renseignement de nature à permettre au locataire de constituer son trousseau)
2 torchons à vaisselle, 2serviettes invités.
(Location draps et serviettes toilettes 15€ et 5€ avec lit fait à l'arrivée sur simple demande)

.....

Vaisselle

La vaisselles et les ustensiles sont suffisants pour (2 personnes, voire davantage)

Réseaux (cocher les cases des éléments fournis) :

Eau froide Eau chaude Gaz
 Chauffage bois granulés
 Téléphone

Inventaire contradictoire

La présente location étant consentie et acceptée en meublé, un inventaire contradictoire des meubles sera établi lors de la remise des clés au locataire et lors de la restitution de celles-ci. L'inventaire sera annexé au présent contrat. Le preneur sera responsable de toute détérioration ou perte pouvant survenir à ce mobilier.

Durée de la location

La présente location est consentie et acceptée pour une durée de (en toutes lettres) : qui commence(nt) à courir le (en toutes lettres) : En aucun cas elle ne pourra être prorogée, sauf accord préalable et écrit du bailleur.
Le contrat initial ou le contrat prorogé ne pourront porter la durée de la location à plus de quatre-vingt jours maximum. Pour la prise de possession des lieux et les formalités d'usage (état des lieux, inventaire, remise des clés, paiement des sommes prévues à cette date), il est d'ores et déjà convenu d'un rendez-vous le..... à.....heures.

Loyer / charges

La présente location est consentie et acceptée moyennant....., charges comprises à l'exclusion des charges de (préciser la nature des charges non comprises, telles que par exemple gaz, électricité, eau froide ou/et chaude, téléphone, taxe de séjour, etc.)

.....

Dépôt de garantie

- A titre de garantie et en cautionnement des dégâts qui pourraient être causés au local ou bien au mobilier et/ou aux objets garnissant les lieux, le locataire versera, le jour de l'entrée dans les lieux, la somme de (en toutes lettres) : TROIS CENTS EUROS

.....

Cette somme, non productive d'intérêts, sera restituée dès la preuve faite par le locataire que :

- l'ensemble des consommations qu'il devait acquitter et dont la liste figure au paragraphe précédent a bien été intégralement acquitté ;
- aucun meuble, objet ou linge n'est absent, dégradé ni sali, ou bien, si tel est le cas, sa remise en

état ou son remplacement par l'identique est convenu avec le bailleur qui l'a accepté ;
- les lieux n'ont subi aucune dégradation et sont remis en état propre (placards, poubelles et réfrigérateurs vides de déchets, sanitaires, appareils électroménagers, vaisselle, etc.).
Si ce cautionnement s'avérait insuffisant, le locataire s'engage d'ores et déjà à en parfaire la somme.

Echéancier de paiement

Le jour de la signature des présentes, il est versé par le locataire la somme de
constituant l'acompte et venant en déduction de la somme totale à payer.

Le jour de la prise de possession des lieux, le locataire s'oblige à verser, en complément de l'acompte :

- Dépôt de garantie, soit la somme de300 euros
- Reste dû : euros
- Paiement global, soit la somme de euros.

.....
.....
.....

En annexe du présent contrat, les parties reconnaissent avoir remis ou reçu (cocher pour les documents reçus) :

- Un état des lieux dressé lors de la remise des clés
- Règlement Intérieur
- Un inventaire du mobilier et du matériel

Election de domicile

Pour l'exécution des présentes et de leur suite, le bailleur fait élection de domicile en sa demeure et le locataire dans les lieux loués.

Fait à....., le, en..... originaux dont un remis au(x) locataire(s).

Le(s) locataires(s)

Le(s) bailleur(s)

(Faire précéder chaque signature de la mention manuscrite : "Lu et approuvé, bon pour accord").